

5 mai 2010

Projet pour le CELAVAR

I. La nécessaire évolution de la coordination

- Revisiter les fondements de la coordination
- S'appuyer sur ses acquis
- Pour devenir une force de proposition fondée sur l'expérimentation

II. Les objectifs du projet

- La vocation de la coordination
- Ses trois fonctions :
 - o Représentation
 - o Mutualisation
 - o Expérimentation

III. La mise en œuvre du projet

- La redéfinition du projet politique
- L'ouverture à de nouveaux partenaires
- L'organisation du lien aux CELAVAR régionaux

IV. L'organisation des moyens

- Fonctionnement
- Modèle économique

I. La nécessaire évolution de la coordination

La situation actuelle du CELAVAR nous invite à redéfinir le projet de la coordination en prenant acte des grands changements nous ayant impactés, tout en nous appuyant sur ce que notre travail collectif depuis plus de vingt ans nous a permis d'acquérir.

Revisiter les fondements de la coordination

Il est nécessaire de revisiter les fondements de notre coordination. Le CELAVAR est né sous l'impulsion d'associations financées par le Ministère de l'Agriculture. La disparition de cette tutelle peut remettre en cause le fondement même de notre association.

Les conséquences de la disparition de ce soutien pour les adhérents comme pour la coordination sont connues. Certains réseaux fondateurs du CELAVAR s'éloignent progressivement pour se recentrer sur leurs objectifs propres. La force de la coordination ne réside plus dans ce lien.

Le CELAVAR doit refonder sa raison d'être. Sa vocation ne peut plus consister dans la revendication d'un soutien dont on sait qu'il ne reviendra pas sous la forme ni dans les proportions que nous avons connues. Ce renouveau passe avant tout par la redéfinition et la clarification de notre projet collectif.

S'appuyer sur les acquis de la coordination...

Le fait de nous associer, de mutualiser nos réflexions, nos savoir-faire et nos moyens, a contribué à rendre nos réseaux plus ouverts et plus visibles.

Le CELAVAR a permis de décloisonner le milieu associatif du rural et de l'enrichir d'outils méthodologiques, de réflexions nouvelles, d'une ouverture au milieu associatif organisé, à d'autres partenaires institutionnels et à l'échelle européenne.

Le CELAVAR a ainsi acquis une réelle reconnaissance au sein du mouvement associatif organisé via son adhésion à la CPCA et au CNVA, aux côtés de coordinations sectorielles conséquentes.

Il a également su tisser des liens avec de nouveaux partenaires institutionnels et financiers. En assumant cette **mission de représentation**, il permet de faire entendre et de porter à connaissance des pouvoirs publics et du mouvement associatif organisé la voix des associations des territoires ruraux, ce qui ne serait pas aisément réalisable pour des réseaux associatifs agissant individuellement.

Le CELAVAR a favorisé l'interconnaissance des réseaux, la dynamique interassociative, et a

permis de tisser des liens favorisant le partage d'expériences et de savoirs. La rupture de ces liens immatériels constituerait une perte importante et difficile à reconstituer.

Enfin, la principale force du CELAVAR est d'avoir réussi à structurer une coopération transversale, favorisant ainsi le décloisonnement des approches prôné à l'heure actuelle par de nombreux acteurs du développement territorial. Ce décloisonnement correspond aux pratiques à l'œuvre sur les territoires car il constitue une source d'innovation. Il s'agit d'une force réelle qui correspond aux attentes actuelles et qu'il convient de valoriser.

... pour devenir une force de proposition fondée sur l'expérimentation

Il y a un intérêt à utiliser ces acquis afin de créer un nouveau projet pour la coordination.

Revenir à un CELAVAR dont le seul rôle se limiterait à représenter ses adhérents sans favoriser l'action ni la réflexion collective aurait vraisemblablement pour conséquence le délitement progressif de la coordination. La formulation de propositions concrètes passe en effet par la mobilisation d'un projet politique fort, qui ne peut vivre que s'il est le résultat d'une culture commune qui peut difficilement exister sans action collective. Et dans un contexte de désengagement progressif des pouvoirs publics vis-à-vis des associations, la visibilité et la reconnaissance dont nous avons besoin tendent à s'acquérir davantage par l'action.

Pour assumer son rôle de facilitateur de l'interconnaissance mutuelle, d'initiateur de progrès collectifs pour les adhérents tant dans l'action que dans la réflexion, le discours porté par la coordination gagne à être appuyé sur des expérimentations concrètes conduites collectivement. Cette ambition correspond également à une attente forte de partenaires potentiels et de financeurs pour une action pragmatique de terrain. Tous les retours des structures extérieures interrogées dans le cadre de la consultation allaient dans ce sens. Le CELAVAR peut devenir une réelle force de proposition, en assumant un rôle de prescripteur valorisant des actions conduites collectivement au niveau local.

II. Les objectifs du projet

Le projet de réforme fait du CELAVAR

- **La coordination associative de développement durable des territoires ruraux**
- **Organisant au niveau national comme au niveau régional le décloisonnement des pratiques et des acteurs de l'animation et de développement des territoires ruraux**

Il est mis en oeuvre par :

Des associations, qui portent et partagent une vision d'un développement non productiviste pour les territoires ruraux, qui participent à l'animation de ces territoires, qui agissent dans l'éducation populaire, la culture, le sanitaire et le social, l'environnement, l'agriculture, l'insertion par l'activité économique, pour une société plus juste et solidaire dans les espaces proches ou imbriqués dans et au plus loin de la ville.

Avec 3 fonctions principales :

- Représenter les associations du rural
- Mutualiser des expériences, des méthodes, des réflexions
- Expérimenter

La représentation

Considérée comme la fonction première de la coordination par les adhérents, le CELAVAR **entend renforcer sa fonction de représentation des associations du rural**, sur la base d'un projet politique renouvelé, porté au niveau national comme au niveau régional. Cette fonction est double. Elle vise à la fois la mobilisation sur le mode d'organisation associatif, et sur les enjeux propres aux territoires ruraux.

Pour assumer cette fonction de représentation de ses adhérents, la coordination doit réaliser les missions suivantes :

- ⇒ **Veille** régulière sur les politiques publiques françaises et européennes concernant le mouvement associatif organisé et les politiques s'appliquant aux territoires ruraux, ainsi que **l'information** des adhérents
- ⇒ **Prises de position** : le CELAVAR met en valeur les actions de ses adhérents, porte des positions communes auprès des pouvoirs publics, et réagit aux initiatives des pouvoirs publics
- ⇒ **Participation aux instances de représentation** : le CELAVAR assure la

représentation régulière de ses adhérents à la CPCA, au Réseau Rural Français, au CNVA, et y contribue de manière constructive en capitalisant et en valorisant l'action de ses adhérents.

Espace de mutualisation

Le CELAVAR favorise l'échange, la diffusion et le transfert des expériences, des pratiques et des savoirs, afin d'initier une démarche de progrès continu chez ses adhérents sur des sujets d'intérêt commun, en créant les conditions nécessaires à cette mutualisation.

La mutualisation porte sur :

- **Des expériences concrètes** et innovantes menées sur les territoires par les adhérents.
- **Des méthodes**, pour enrichir ses projets, et pour faciliter l'accès à des financements européens
- **La réflexion** : mutualiser les constats et co-construire une vision prospective des territoires ruraux, en lien avec le monde de la recherche

Lieu d'expérimentation

Chacun reconnaît le rôle indispensable des associations dans l'identification de nouveaux besoins et dans l'expérimentation de nouvelles réponses à apporter. Une collaboration interassociative permet de travailler sur des sujets transversaux, et favorise ainsi l'indispensable décloisonnement des approches qu'impose le développement durable.

Ces projets d'intérêt commun, ne pouvant être portés par un seul adhérent, renforcent l'expertise et la pertinence des positionnements adoptés par la coordination et sont pensés en lien avec la réflexion menée sur les enjeux des territoires ruraux.

Le CELAVAR se fixe pour mission de co-construire cette dynamique de projet, de la coordonner, et d'en diffuser les résultats.

Ces trois dimensions sont interdépendantes. La capitalisation et l'expérimentation d'actions concrètes alimentent le projet politique de la coordination et renforcent sa crédibilité. La dimension de réflexion favorise l'émergence de nouvelles pratiques et l'identification de nouveaux enjeux sur lesquels se positionner et travailler.

III. La mise en œuvre du projet

La mise en œuvre de ce projet repose sur trois axes d'intervention prioritaires :

- La redéfinition du projet politique et la réflexion continue
- L'ouverture à de nouveaux partenaires
- Un lien renforcé avec les CELAVAR régionaux

Redéfinition du projet politique

Pour remobiliser les adhérents et les CELAVAR régionaux autour d'un objectif commun partagé, le projet politique de la coordination doit être retravaillé. Cette réflexion peut s'inscrire au sein du concept de développement durable, porteur d'un cadre de réflexion cohérent pour une coordination transversale telle que la nôtre. Il ne s'agit pas de répondre à une mode du moment et de faire du développement durable un outil de communication, mais bien de réinterroger notre projet et nos pratiques : Quelle société voulons-nous ? Quel mode de développement pour y parvenir ? Nous devons donner notre propre vision de ce concept à partir de ce que nous sommes et de ce que nous faisons.

Il convient d'impliquer les CELAVAR régionaux dans cette réflexion, non seulement pour redonner de la cohérence à la coordination dans ses liens avec les structures régionales, mais aussi pour accroître la portée d'un discours ainsi tenu aux deux échelles territoriales.

Loin d'une réflexion abstraite, l'intérêt est d'alimenter ce projet par des expériences concrètes conduites par les adhérents, dans une dynamique s'inscrivant dans la durée. Chaque adhérent peut être amené à se positionner sur ce qu'il entend par développement durable et la manière dont il le met en œuvre.

Le travail de capitalisation a vocation à alimenter durablement le projet politique, à le faire évoluer régulièrement, de manière à ce qu'il puisse être mobilisé autant que de besoin.

L'ouverture du CELAVAR à de nouveaux partenaires

L'ouverture de la coordination a souvent été citée comme une des priorités de la réforme. Celle-ci ne se décrète pas. On peut cependant la favoriser, d'une part en prenant des mesures facilitant de nouveaux liens avec des partenaires et en facilitant l'adhésion. Le point principal reste l'attractivité de la coordination, qui doit faire la preuve de sa pertinence et de sa capacité d'action.

La priorité en matière d'ouverture est l'adhésion au projet politique du CELAVAR. Un projet

clarifié facilite le positionnement des candidats à l'adhésion comme des adhérents sur la question d'une nouvelle adhésion.

Le CELAVAR ne se ferme pas a priori à un type d'adhérent. Il demeure une coordination associative (c'est l'une des conditions de notre adhésion à la CPCA), et évalue au cas par cas la pertinence d'une demande d'adhésion au regard des valeurs qui sous-tendent le projet politique.

Les structures non associatives entrent dans la catégorie des partenaires associés, statut qui leur devient réservé. Elles adhèrent à l'objet du CELAVAR. Le CELAVAR ne les représente pas.

L'organisation du lien aux CELAVAR régionaux

Renforcer les liens aux CELAVAR régionaux apparaît comme une nécessité aux yeux de la majorité des adhérents et des autres structures interrogées. Cela correspond aussi au souhait des CELAVAR régionaux ayant participé à la consultation visant à l'élaboration de ce projet. L'enjeu de ce rapprochement réside dans l'organisation des liens entre le national et le régional et dans le soutien à une dynamique interrégionale.

C'est en impliquant les CELAVAR régionaux dans la réflexion de développement durable à engager que l'on peut ressouder ces liens. La recherche de mobilisation des CELAVAR régionaux sur les fonctions de mutualisation et d'expérimentation peut également y participer, en initiant la délégation de la mise en œuvre de certaines actions, et en améliorant la concertation sur la définition de projets. La participation des CELAVAR régionaux à la dynamique nationale se concrétise par une voix consultative au national.

Plus largement, les outils de communication ont vocation à améliorer la circulation de l'information entre le national et le régional. Enfin, le CELAVAR cherche à encourager l'échange interrégional.

IV. L'organisation des moyens

Fonctionnement

Le fonctionnement de la coordination est revisité et prévoit notamment la création d'un Conseil d'administration.

Les instances du CELAVAR deviennent donc :

- **L'Assemblée Générale** : elle a vocation à réunir les élus des associations adhérentes.
- **Le Conseil d'Administration** : il est composé au minimum de 7 adhérents, 21 au maximum. Il définit les orientations stratégiques de la coordination.
- **Le Bureau**
Il est composé de 3 membres au minimum. Il met en œuvre la politique définie par le Conseil d'administration.

Les groupes de travail

Afin d'alimenter le projet de la coordination et de co-construire de nouvelles expérimentations, le CELAVAR met en place des groupes de travail thématiques.

Modèle économique

Le montant de la cotisation est appelé à diminuer de manière progressive jusqu'à un montant inférieur à 2000 €, afin de permettre à la coordination de trouver son nouvel équilibre financier.

Une première étape consiste à mettre fin au système de redistribution de l'enveloppe de 16 000 euros, dont on considère qu'elle ne remplit plus sa fonction initiale de mobilisation des adhérents.

Les nouveaux adhérents et les associations actuellement partenaires associées, qui ne pourront conserver ce statut, paieront dès leur adhésion le nouveau montant de cotisation.

Les partenaires associés seront invités à contribuer financièrement à la coordination, pour un montant qui sera déterminé par le Conseil d'administration.